

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Shabbat Béréshit, 27 Tichri 5783

Nous entamons ce Shabbat un nouveau cycle de lecture de la Torah avec la Parasha de Béreshit. Ce texte est d'une profondeur insondable et chaque verset mériterait que l'on s'y attarde afin de le commenter en s'appuyant sur les interprétations proposées par les Maîtres de la tradition.

Intéressons-nous au passage relatif à la consommation du fruit interdit et à la relation établie entre Eve et le serpent.

Les versets nous enseignent : « Or le serpent était rusé, plus que tout autre bête des champs que D-ieu avait faite. Il dit à la femme : « peut-être Dieu a-t-il dit : « vous ne mangerez d'aucun arbre du jardin ? »

La femme dit au serpent : « du fruit de tout arbre du jardin nous pouvons manger (...)

Le serpent dit à la femme : « vous ne mourrez pas ».

Ce texte met en évidence une discussion entre Eve et le serpent ce qui nous pousse au questionnement sur les facultés de discernement et de parole de cet animal.

D-ieu a-t-il doté le serpent de la parole ?

Dans son commentaire sur la Torah, le Ibn Ezra affirme que c'est bel et bien le cas. Au moment de la création du monde, HaShem dota le serpent de la parole. De la même façon, il pouvait se déplacer et se tenir debout. Il écrit également : « celui qui a offert le discernement à l'être humain, l'a également offert au serpent ».

D'après ce Maître, toutes ses facultés lui auraient été retirées après la faute du fruit défendu.

Abraham n'est absolument pas d'accord avec cette hypothèse. D'après lui, lorsque le texte précise que le serpent était plus rusé que toutes autres bêtes des champs, cela signifie qu'il était comparé aux autres animaux et qu'il possédait les mêmes caractéristiques : il ne parlait pas ! Sinon, la Torah ne le comparerait pas aux autres bêtes des champs mais plutôt aux êtres humains.

De plus, si cela était le cas et que la faute était à l'origine de la perte de cette faculté extraordinaire, les versets nous l'auraient stipulés au moment des malédictions envoyées par D-ieu au serpent. Mais ce n'est pas le cas !

Il écrit : « le serpent n'a jamais parlé à la femme ni la femme au serpent car il n'était pas doté de la parole. Si cela était le cas, le verset aurait stipulé : « D-ieu ouvrit la bouche du serpent » comme cela est précisé à propos de l'ânesse de Bil'am. Le serpent n'a donc pas parlé ni naturellement ni miraculeusement.

S'il en est ainsi, comment devons-nous comprendre le texte de la Parasha qui semble bien mettre en évidence une discussion entre Eve et le serpent ?

D'après son interprétation, le serpent consommait le fruit défendu devant Eve sans mourir pour autant. C'est à ce moment-là qu'elle se dit qu'elle pourrait également en consommer sans risque pour sa vie.

S'il s'agit finalement d'une simple déduction, comment comprendre le fait que le texte de la Torah emploie à plusieurs reprises le verbe « dire » ?

D'après Abraham, ce terme n'est pas à prendre au sens littéral. Il ne s'agit nullement d'une véritable parole exprimée et articulée. Il nous fait remarquer que nous trouvons plusieurs versets dans la Bible dans lesquels les verbes « raconter » ou « dire » ne sont pas interprétés dans leur sens littéral.

Tous ces éléments ne parlent pas véritablement mais nous leur faisons dire certaines choses en les observant.

Dans notre Parasha, le serpent ne parle pas à Eve mais c'est elle qui interprète ce qu'elle voit.

Nous pouvons d'ailleurs remarquer qu'au moment où elle s'apprête à consommer le fruit, il n'est pas écrit que Eve a entendu les paroles du serpent. Il est simplement écrit : « Eve vit que l'arbre était bon comme nourriture ».

